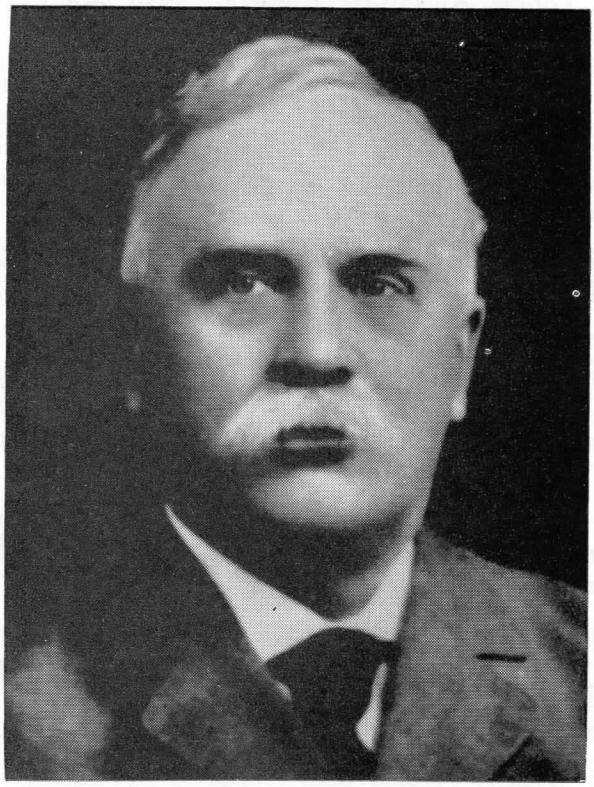
Georges-Omer Shooner.

(1854 - 1929)



Monsieur Georges-Omer Shooner, fondateur de la maison de commerce "Shooner & Cie", naquit à Pierreville le 4 janvier 1857. Il y décéda le 6 février 1929.

Il était fils de Jean-Baptiste Shooner et de Adèle Gagnon. Son père était lui-même marchand, puisque son nom est inscrit dans la revue Canada Directory 1851-52, sous la rubrique de "General Store Keeper, Pierreville".

Georges-Omer Shooner avait à peine 18 ans quand il ouvrit magasin à son compte sur la rue Maurault, à l'endroit où se trouve maintenant la résidence de feu Adolphe Laperrière, fils.

Vers 1880, il transporta son commerce sur la rue Georges, au site actuel du magasin Shooner & Cie, dans une bâtisse appartenant alors à Edouard Rouillard, père.

Le 17 mars 1884, par acte passé devant le notaire P. E. Robillard, sa première épouse, Hermina Pagé, acheta du sieur Amable Lupien l'emplacement faisant le coin des rues Georges et Shooner, face au magasin.

Il y avait alors une maison sur ce terrain, ce qui permit aux époux Shooner d'avoir leur résidence sur les lieux de leur travail.

Aujourd'hui, cette maison est remplacée par un poste d'essence, et par un entrepôt tributaire du magasin.

Le 14 janvier 1890, par acte passé devant le notaire P. E. Robillard, Madame Shooner acheta de Edouard Rouillard le site du magasin, où s'est développé sans interruption le commerce de Shooner & Cie.

Après treize années de vie exemplaire et laborieuse avec sa première épouse, M. Shooner devint veuf, et propriétaire des immeubles ci-dessus mentionnés.

Il eut trois filles de son premier mariage: Maria, Aldéa et Antoinette. Cette dernière, mariée à feu Edmond Desmarais, en son vivant gérant local de la banque Provinciale du Canada, est la mère de Mlle Gabrielle Desmarais, co-propriétaire du commerce Shooner & Cie avec ses cousins Paul Shooner, fils de Georges, et Lucien Shooner, fils d'Evariste. Tous trois sont les petits-enfants du fondateur.

En octobre 1893, G. Omer Shooner convola en secondes noces avec Laurence Crevier. Ils eurent six fils et quatre filles: Georges, Evariste, Françoise, Cécile, Jean-Louis, Gabriel, Jean, Véronique, Suzanne et Jacques.

L'activité conjugale des époux Shooner n'a pas ralenti leur assiduité au travail, ni leur ambition de réussir. Madame Shooner ne se donne pas de loisirs. Elle seconde son mari au magasin comme comptable, et aussi comme vendeuse.

Les ventes ne se font pas touiours au comptant. Pour garder la clientèle, il faut l'accommoder, lui faire confiance, lui faire crédit. Tellement qu'en l'année 1895 le livre des comptes dus par les clients accuse un montant dépassant $15,000.00, avec la mention suivante: "comptes mauvais, $375.36".

La marche des affaires est suivie avec minutie et prudence. La concurrence des magasins Laperrière oblige à une vigilance de tous les instants.

M. Shooner décide d'accommoder les cultivateurs, en aménageant un terrain de stationnement contigu à son magasin. A cette fin, le 16 septembre 1897, par acte passé devant le notaire A. A. Mondou, il achète d'Edouard Rouillard, fils, le terrain qui est encore la cour du magasin.

Dès lors, il devenait gênant pour un cultivateur de placer sa voiture dans la cour du magasin Shooner, et de traverser la rue pour acheter chez Laperrière. Anathème à celui qui en aurait pris le risque!

Avec l'augmentation du commerce, la construction d'un entrepôt tenant au magasin s'imposait.

Il y avait un terrain vacant "de forme irrégulière et contenant environ un arpent de superficie", borné par les emplacements de la rue Georges, de la rue Trahan, par le terrain de la fabrique, et par l'emplacement de la veuve Thomas Maurault (Eléonore Renaud), sur la rue Maurault.

Le conseil municipal du village projetait alors de construire sur ce terrain un marché public et une salle municipale. M. Aimé Laperrière était maire du village, et c'était son programme.

G. Omer Shooner ne voulut pas être à la merci de Laperrière pour agrandir son établissement commercial. Il s'empressa d'acquérir le dit terrain de la veuve Thomas Maurault, par bail à rente passé devant le notaire A. A. Mondou le 24 février 1899. Il garda l'espace dont il avait besoin, et vendit le résidu à la corporation du village le 1er mars 1899.

C'était l'époque d'une concurrence ouverte entre les magasins Shooner et Laperrière. Le public en tirait profit.

Le 20 octobre 1908, par contrat d'échange avec Mlle Hortense Maurault, passé devant le notaire Hector Cardin, G. O. Shooner devint propriétaire de l'emplacement réservé par la veuve Thomas Maurault dans le bail à rente du 24 février 1899.

Par cette transaction, il obtenait une maison sur la rue Maurault, et un passage pour communication directe avec le magasin.

Cette maison est aujourd'hui la résidence de Mlles Suzanne et Véronique Shooner.

Le 16 octobre 1923. par acte de vente devant le notaire Ernest Lachapelle, il acheta l'emplacement du ferblantier Didier Trudel, voisin nord-ouest du magasin. Cette acquisition permet la restauration et l'agrandissement du vieil immeuble, pour constituer l'édifice actuel du magasin Shooner & Cie.

A cette période, les fils de M. Shooner, savoir: Georges, Evariste, et Jean, sont initiés aux affaires de leur père. Ils sont d'une activité débordante, et donnent au commerce un essor considérable. Ils portent le chiffre des ventes à $300,000.00 en 1929.

Fils et filles travaillent ensemble au magasin avec la même énergie, jusqu'au décès de leur mère, survenu le 28 novembre 1935. Et ils continuent ainsi, avec un succès grandissant, jusqu'à ce que la mort moissonne les quatre fils en l'espace de sept ans, de 1942 à 1949, dans l'ordre suivant: Evariste, Jean, Georges, et puis Jacques, ce dernier étant seul administrateur depuis juin 1945.

Le montant des ventes pour l'année 1947 atteignit le chiffre de $1,058,881.00. C'est colossal pour un magasin de campagne.

Mlles Suzanne et Véronique assumèrent la direction de la maison Shooner & Cie en 1949, avec une compétence exceptionnelle, jusqu'à la vente de ce commerce solidement établi, aux trois petits-enfants de son fondateur ci-dessus mentionnés.

On peut dire que la maison Shooner & Cie est une institution familiale. Les parents des propriétaires actuels, pères, oncles, tantes, ont contribué par leur travail à l'édification laborieuse de sa puissance. Il convient d'ajouter que toujours ils furent secondés par une équipe d'employés fidèles.

Georges-Omer Shooner voulait avant tout le bien-être de sa famille. Mais il a aussi rempli un rôle social considérable.

Fermement attaché à la classe agricole, il en connaissait les ressources comme les difficultés. Le printemps, il faisait crédit aux cultivateurs pour leur permettre d'ensemencer leur terre. Et l'automne, si la récolte était maigre, il acceptait volontiers un paiement par billet.

Il n'a jamais cité un débiteur en justice, si ce n'est dans le cas de mauvaise foi manifeste, ou pour éviter la prescription.

La mentalité rurale de ce colosse d'énergie se réflète dans son testament. Il y conseille de prêter l'argent provenant du commerce aux cultivateurs seulement. Mais, ajoute-t-il, "pas plus de dix mille piastres au même".

La carrière active et fructueuse du fondateur de la maison de commerce Shooner & Cie lui assigne une place d'évidence dans l'histoire paroissiale de Pierreville.

Juge Aimé Chassé.